



Montbéliard, le 03 novembre 2015

LE CENTRE DE GESTION DU DOUBS ORGANISE UN CONCOURS SUR TITRES
DE CADRE DE SANTE INFIRMIER ET TECHNICIEN PARAMEDICAL - SESSION 2016
POUR LEUR REGION OU INTERREGION COORDONNEE, DES CENTRES DE GESTION COORDONNATEURS DU BAS-RHIN,
DE LA DORDOGNE, DE LA GIRONDE, DU RHONE, DES DEUX-SEVRES,
DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE DE FRANCE ET
DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION ILE DE FRANCE

➤ **NOMBRE DE POSTES :**

Spécialités	Postes ouverts en interne	Postes ouverts en « autre concours »
Infirmier	19	03
Technicien paramédical	27	03

➤ **DATE ET LIEU EPREUVE ORALE D'ADMISSION :** à partir du 26/05/2016 à Montbéliard.

➤ **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

1/ Concours sur titres ouvert :

- aux candidats titulaires de l'un des diplômes d'accès soit au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, soit du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux, soit du cadre d'emplois des techniciens paramédicaux territoriaux **ainsi que** du diplôme de cadre de santé **ou** de titres équivalents **ou** d'une décision d'équivalence notifiée par le CNFPT,
- justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle d'infirmier ou de technicien paramédical pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.

2/ Concours interne sur titres ouvert :

a) aux fonctionnaires territoriaux :

- titulaires du diplôme de cadre de santé **ou** d'un titre équivalent **ou** d'une décision d'équivalence notifiée par le CNFPT,
- relevant **soit** du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, **soit** du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux, **soit** du cadre d'emplois des techniciens paramédicaux territoriaux,
- comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois,

b) aux agents non titulaires territoriaux :

- titulaires de l'un des diplômes d'accès à l'un des cadres d'emplois précités **et** du diplôme de cadre de santé **ou** de titres équivalents **ou** d'une décision d'équivalence notifiée par le CNFPT,
- ayant accompli, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs en qualité d'infirmier territorial **ou** de technicien paramédical territorial.

3/ Equivalence et dérogation :

Equivalence :

1/ Sont considérés de droit comme équivalents au diplôme de cadre de santé les titres suivants :

- certificat de moniteur cadre d'ergothérapie ;
- certificat de cadre infirmier ;
- certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier surveillant ;
- certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier moniteur ;
- certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier cadre de santé publique ;
- certificat de cadre infirmier de secteur psychiatrique ;
- certificat de moniteur de formation professionnelle du personnel soignant de secteur psychiatrique ;
- certificat de cadre de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;
- certificat de moniteur cadre manipulateur d'électroradiologie ;
- certificat de cadre manipulateur d'électroradiologie médicale ;
- certificat de masseur-kinésithérapeute moniteur ;
- certificat de moniteur cadre de masso-kinésithérapie.

2/ Les personnes qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de cadre de santé ou d'un diplôme considéré de droit comme équivalent peuvent **solliciter une demande d'équivalence auprès de la commission CNFPT** sur www.cnfpt.fr.

Dérogation :

Les pères et mères élevant ou ayant effectivement élevé au moins trois enfants, ainsi que les sportifs de haut niveau, figurant sur la liste des sportifs de haut niveau fixée chaque année par le ministre chargé de la jeunesse et des sports, sont dispensés du diplôme de cadre de santé mais pas du diplôme d'Etat lorsque celui-ci est requis.

↳ INSCRIPTIONS :

1. Retrait des dossiers :

Par téléchargement sur le site Internet du 12/01/2016 au 10/02/2016 : www.cdg25.org.

Renseigner le formulaire informatique, l'imprimer et le renvoyer au centre de gestion du Doubs.

Aucune demande de dossier par courrier, fax ou par e-mail ne sera acceptée.

2. Dépôt des dossiers :

- **Sur place :** au centre de gestion du Doubs, 50 avenue Wilson - CS 98416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX ; date limite de dépôt : **18/02/2016** à 16h30.

- **Par voie postale :** au centre de gestion du Doubs, 50 avenue Wilson - CS 98416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX ; date limite de dépôt : **18/02/2016**, cachet de la poste faisant foi.

Les captures d'écran ou leur impression ne sont pas acceptées. Le candidat devra obligatoirement transmettre au Centre de Gestion le dossier de préinscription imprimé sur internet grâce au lien hypertexte « **cliquez ici pour validation de la préinscription et impression du dossier** ».

Tout dossier d'inscription adressé au centre de gestion du Doubs qui ne serait que photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et rejeté.